

Convocation des Elus
le : 5/05/2022
Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le :

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 juin 2022

**COMPOSITION ET MODALITES DE VOTE
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

Vu le décret n° 2018-55 du 31 janvier 2018 relatif aux instances de représentation professionnelle de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatifs aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Vu la délibération n°2010-371 du 21 octobre 2010 de la commission nationale de l'informatique et des libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique,

Vu l'avis du comité technique en date du 12 mai 2022,

Vu le rapport de Monsieur le Président de L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Sa Commission personnel, administration entendue,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité social territorial est de 278 collaborateurs (dont 88 femmes et 190 hommes, soit 32 % de femmes),

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue lors du comité technique le 12 mai 2022, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel et de la collectivité au sein du Comité social territorial,

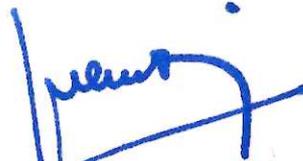
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Fixe à cinq (5) le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité social territorial (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Fixe à cinq (5) le nombre de représentants titulaires de la collectivité au sein du Comité social territorial (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Décide du recueil, par le Comité social territorial et la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (formation au sein du CST), lors des votes, de l'avis des représentants de la collectivité.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine



Pierre BEDIER
Président du Conseil départemental
des Yvelines

MIGNON Celine - DIVERS/EPI/SG

De: secretariatgeneral <secretariatgeneral@epi78-92.fr>
Envoyé: mardi 7 juin 2022 14:53
À: MIGNON Celine - DIVERS/EPI/SG
Objet: TR: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2022-EPI-CA-227

De : notifascl@fast.efast.fr [mailto:notifascl@fast.efast.fr]

Envoyé : mardi 7 juin 2022 11:11

À : BEDIER Pierre <PBEDIER@Yvelines.fr>; secretariatgeneral <secretariatgeneral@epi78-92.fr>; SMITH Julie - EPI <j.smith@epi78-92.fr>; s.queruel@epi78-92.fr; BENOIT Dominique - EPI <d.benoit@epi78-92.fr>

Objet : Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2022-EPI-CA-227

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2022-EPI-CA-227, télétransmis par Georges SIFFREDI. Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-200062081-20220602-2022-EPI-CA-227-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2022-EPI-CA-227

Objet : COMPOSITION ET MODALITES DE VOTE DU COMITE SOCAIL TERRITORIAL (CST)

Date de décision : 02/06/2022

Date de transmission : 07/06/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique / 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>